

[Text]

tional institutes are aboriginal people. In the territories, I suspect about 90 per cent of the inmates are aboriginal people.

The whole justice system needs to be re-examined. It is a complex problem that needs to be overhauled right from the bottom up.

Senator Adams: Before the Government of Canada came into the territories, we had to look after ourselves. There was no law. There was never really any trouble in the communities because the people had their own way of dealing with things, and it was not always strictly by law. Sometimes I think that RCMP members are sent to the Territories as a step for promotion. So they come up there and pick on the people. It seems that it is mostly Aboriginal people who go to jail.

Mr. Amagoalik: That's right. There is an abnormally high rate of conviction among Inuit offenders, simply because they do not understand the system or their constitutional rights. Many times they are punished for things they do not deserve to be punished for, simply because they do not understand the system, their rights or the legal technicalities that can be used to their advantage. Nor does the system understand them.

Senator Adams: Most of the lawyers hired by the government to represent the people are really not doing their job.

Mr. Amagoalik: They do not do a very effective job. They fly in, sit in court, go through the motions and then fly out again. They do not involve themselves in the community. As a result, they do not understand the people in the communities. Many times they do not make full effort to defend clients properly.

Senator Fairbairn: Are the courts in the Arctic conducted in the Aboriginal languages?

Mr. Amagoalik: Yes, through translation. However, the Inuit have a different concept of court than most people. When an Inuk appears in court he assumes that he is there to be punished and that is all; not to find out whether or not he is guilty of a wrong. A unilingual Inuk does not understand his constitutional rights. He assumes that he is going to be punished by the court, and 99 per cent of the time he is found guilty.

Senator Hébert: Are the accused provided with Inuit lawyers?

Mr. Amagoalik: I am not aware of any Inuk lawyers. I do not think there is one in Canada.

Senator Hébert: So white people from the South; come to defend the accused?

Mr. Amagoalik: Yes. The lawyers are usually from Iqaluit, Yellowknife or Southern Canada.

Senator Hébert: Do these lawyers know the language?

[Traduction]

des autochtones. Dans les territoires, je crois pouvoir affirmer qu'environ 90 p. 100 des détenus sont des autochtones.

Le fonctionnement de l'appareil judiciaire dans son ensemble doit être réévalué. Ce problème est très complexe et il doit être étudié en profondeur.

Le sénateur Adams: Avant que le gouvernement canadien ne vienne s'occuper des territoires, il nous fallait prendre soin de nous-mêmes. Il n'y avait pas de loi. Il n'y avait jamais de problèmes réels au sein des collectivités parce que les gens disposaient de leurs propres moyens de dissuasion, qui n'étaient pas toujours strictement juridiques. Parfois, je pense que les agents de la GRC sont envoyés dans les Territoires du Nord-Ouest afin de «gagner du galon». Ils arrivent donc dans le Nord et se mettent à harceler les gens. Il semble que ce soit presque toujours des autochtones qui se retrouvent en prison.

M. Amagoalik: Vous avez raison. Le taux de condamnation chez les contrevenants inuits est anormalement élevé tout simplement parce qu'ils ne comprennent ni le système ni leurs droits constitutionnels. Très souvent, ils sont punis pour des gestes qui ne méritent pas de punition, tout simplement parce qu'ils ne comprennent pas le système, leurs droits ni les subtilités juridiques dont ils pourraient se prévaloir. Il semble bien que cette incompréhension soit réciproque.

Le sénateur Adams: La plupart des avocats embauchés par le gouvernement afin de défendre les autochtones ne font vraiment pas leur travail.

M. Amagoalik: Leur travail n'est sûrement pas efficace. Ils viennent par avion, s'assoient dans la salle d'audience, suivent la procédure, puis repartent. Ils n'ont aucun lien avec la collectivité et ne peuvent donc comprendre les personnes qui la composent. Souvent, ils ne font même pas l'effort de bien défendre leurs clients.

La sénatrice Fairbairn: Les audiences du tribunal qui ont lieu dans l'Arctique se déroulent-elles dans la langue des autochtones?

M. Amagoalik: Oui, par l'intermédiaire d'interprètes. Cependant, la manière dont les Inuits envisagent le concept même de tribunal est différente de celle adoptée par bien des gens. Lorsqu'un Inuk comparaît devant le tribunal, il présume qu'il sera puni et c'est tout; il ne sait pas qu'il est là pour établir s'il est coupable ou non d'un délit. Un Inuk unilingue ne comprend pas les droits qui lui sont conférés par la constitution. Il pense tout simplement qu'il sera puni par le tribunal et dans 99 p. 100 des cas, il est en effet reconnu coupable.

Le sénateur Hébert: Les accusés sont-ils défendus par des avocats inuits?

M. Amagoalik: Personne ne m'a jamais parlé d'un avocat Inuk. Je ne pense pas qu'il y en ait un seul dans tout le Canada.

Le sénateur Hébert: Ainsi, ce sont des Blancs venus de Sud qui défendent les accusés?

M. Amagoalik: Oui. Les avocats viennent la plupart du temps de Iqaluit, Yellowknife ou du sud du Canada.

Le sénateur Hébert: Ces avocats connaissent-ils la langue des accusés?